

Campagne de demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 : du 1^{er} septembre au 19 octobre 2023 inclus

Site ministériel : simulateur de bourse – barème – dossier papier demande de bourse à télécharger – demande en ligne

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

PEUVENT ETRE
DEMANDEURS

LES LYCEENS **NON BOURSIERS** DURANT
LA PRESENTE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Élèves de lycée déjà boursiers :

- *La famille n'a pas à refaire de dossier, la bourse est reconduite jusqu'à la classe de terminale, sauf en cas de redoublement ou changement de situation familiale ou financière : la bourse sera réexaminée dans le cadre de la procédure des «vérifications de ressources» (dossier à retirer au service des bourses du lycée).*

DEMARCHE A
SUIVRE

DEMANDE DE BOURSE : 2 modes de dépôt

- **Demande en ligne**

Se connecter au téléservice de bourse de lycée via le compte educonnect

- **Demande en format papier**

Document à télécharger sur le site ministériel ou à récupérer au service des bourses du lycée

Les pièces à fournir sont mentionnées dans la Notice du dossier de demande de bourse.

ACCUSE DE RECEPTION

Un accusé de réception sera délivré à chaque famille après une demande de bourse